



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 103 de l'ordre du jour
Prévention du crime et justice pénale

Lettre datée du 25 octobre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir la Déclaration de Kuala Lumpur adoptée à la sixième Conférence et réunion générale annuelle de l'Association internationale des autorités chargées de la lutte contre la corruption (IAACA), qui s'est tenue à Kuala Lumpur du 4 au 7 octobre 2012.

L'Association internationale des autorités chargée de la lutte contre la corruption, organisation non gouvernementale fondée en 2006 à l'issue d'une réunion spéciale tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne, reçoit depuis lors un appui soutenu de nombreuses autorités chargées de lutter contre la corruption dans le monde et d'organisations internationales, ainsi qu'une assistance spéciale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). À ce jour, l'IAACA a organisé avec succès cinq conférences et réunions générales annuelles au cours desquelles les participants ont tenu des discussions et réalisé des études approfondies sur chacun des chapitres de la Convention des Nations Unies contre la corruption, dont ils encouragent activement la mise en œuvre.

Cette année, la Malaisie est fière et consciente du privilège d'avoir pu, en tant qu'hôte de la Conférence, accueillir chaleureusement toutes les institutions et tous les organismes nationaux chargés de lutter contre la corruption. Des participants de plus de 111 États et de 12 organisations internationales nous ont fait l'honneur de participer à la Conférence et réunion générale. La Malaisie a également eu le plaisir d'accueillir M. Dimitri Vlassis, qui a prononcé une allocution devant la Conférence et réunion générale en qualité de Chef du Service de lutte contre la corruption et la criminalité économique de la Division des traités de l'ONUDC.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, au titre du point 103 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Malaisie
(Signé) Hussein Haniff

12-56793 (F) 021112 021112



Merçi de recycler 



**Annexe à la lettre datée du 25 octobre 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Sixième Conférence et réunion générale annuelle
de l'Association internationale des autorités chargées
de la lutte contre la corruption**

Kuala Lumpur, 4-7 octobre 2012

Déclaration de Kuala Lumpur

Nous, représentants des autorités chargées de la lutte contre la corruption de 111 États Membres de l'Organisation des Nations Unies et régions et de 12 organisations internationales, réunis à Kuala Lumpur, en Malaisie, pour la sixième Conférence et réunion générale annuelle de l'Association internationale des autorités chargées de la lutte contre la corruption (IAACA), consacrée à la question « Assistance technique et échange d'informations » (chap. VI de la Convention des Nations Unies contre la corruption) :

Rappelant la résolution 58/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a adopté la Convention des Nations Unies contre la corruption et a désigné le 9 décembre Journée internationale de la lutte contre la corruption,

Rappelant aussi toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social demandant aux États de ratifier et d'appliquer rapidement et intégralement la Convention,

Rappelant en outre nos déclarations de Beijing, Bali, Kiev, Macao et Marrakech, ainsi que les recommandations formulées par la réunion organisée en marge de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenue à Amman et organisée conjointement par l'ONUDC et l'IAACA,

Conscients de l'importance des résolutions adoptées par la Conférence des États parties à ses première, deuxième, troisième et quatrième sessions tenues respectivement à Amman, à Nusa Dua, à Doha et à Marrakech,

Convaincus que les organismes gouvernementaux compétents, la société civile et les organisations professionnelles intéressées peuvent, individuellement et collectivement, contribuer de façon significative à l'application efficace de la Convention,

1. *Exprimons* notre reconnaissance à la Commission malaisienne de lutte contre la corruption qui a accueilli la sixième Conférence et réunion générale annuelle de l'IAACA, et notre profonde appréciation au Gouvernement et au peuple malaisiens pour leur chaleureuse hospitalité;

2. *Remercions* le Gouvernement tanzanien, et en particulier le Bureau de prévention et de lutte contre la corruption, d'avoir accueilli la réunion du Comité exécutif de l'IAACA à Arusha du 30 mars au 1^{er} avril 2012;

3. *Reconnaissons et affirmons* qu'il est important de répondre aux besoins particuliers des États parties en leur fournissant une assistance technique, sous forme notamment d'appui matériel, de formation, d'échange de données d'expérience pertinentes et de connaissances spécialisées, pour qu'ils appliquent efficacement la Convention des Nations Unies contre la corruption et deviennent partie intégrante de l'effort global de lutte contre la corruption;

4. *Rappelons à nouveau* qu'il importe que les États parties respectent les dispositions du chapitre VI de la Convention contre la corruption concernant la fourniture d'une assistance technique intégrée et coordonnée, offerte par les pays et exécutée dans les pays, en particulier une assistance technique répondant aux besoins identifiés par les États parties dans le cadre du mécanisme d'examen de l'application prévu par la Convention;

5. *Prions instamment* les États parties d'accorder un haut degré de priorité à l'objectif de répondre aux besoins d'assistance technique identifiés et indiqués comme prioritaires dans leurs réponses aux listes récapitulatives pour l'auto-évaluation et dans les rapports de pays;

6. *Encourageons* les États parties à mettre en place des programmes de formation spécifiques sur la prévention de la corruption et la lutte contre elle, et à développer ou à améliorer ceux qui existent, en vue d'améliorer la capacité des agents publics d'appliquer la loi;

7. *Prions instamment* les États parties de s'entraider dans la plus grande mesure possible, notamment en fournissant une formation, en échangeant des données d'expérience pertinentes et des connaissances spécialisées pour faciliter la coopération internationale, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies contre la corruption;

8. *Nous engageons* à soutenir pleinement les États parties pour les aider à identifier et à étayer les besoins précis en assistance technique et à favoriser et faciliter la fourniture d'une telle assistance pour combler les lacunes identifiées;

9. *Encourageons vivement* l'ONUSD à continuer de fournir aux États en développement et aux États à économie en transition, à leur demande et pour répondre à leurs besoins spécifiques, un large éventail d'assistance pour le renforcement des capacités, ainsi que des conseils directs d'experts pour la formulation de politiques, à travers les programmes thématiques et régionaux de l'Office, et *recommandons* aux prestataires multilatéraux et bilatéraux d'assistance technique de faire des objectifs de la Convention des Nations Unies contre la corruption une partie intégrante de leurs engagements annuels et d'accroître les ressources destinées à aider les États en développement à appliquer la Convention, en collaboration étroite avec l'ONUSD et l'IAACA;

10. *Invitons* le Comité exécutif à prendre en compte les besoins des membres de l'IAACA, notamment en proposant et en supervisant des activités de formation et en évaluant les activités actuelles, pour aider à doter les personnes chargées d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques des connaissances et des capacités nécessaires pour lutter contre la corruption, de la manière énoncée dans le plan de travail;

11. *Nous engageons* à soutenir pleinement les efforts et les recommandations du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le

recouvrement des avoirs, chargé de conseiller la Conférence des Parties et de l'aider à s'acquitter de son mandat en matière de recouvrement du produit de la corruption, en en développant un ensemble de connaissances, en encourageant la coopération, en facilitant l'échange d'informations et en identifiant les besoins de renforcement des capacités, et attendons avec intérêt la mise en œuvre de son plan de travail pluriannuel relatif au recouvrement d'avoirs, pour la période 2012-2015;

12. *Sommes conscients* du rôle précieux que continue de jouer l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR) de l'ONUDC et de la Banque mondiale, qui constitue un outil majeur de recouvrement des avoirs, et demandons aux États parties de continuer à soutenir activement le travail de l'Initiative;

13. *Notons avec satisfaction* que 161 pays ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ont adhéré et invitons instamment les gouvernements des pays qui ne l'ont pas encore fait à prendre rapidement et résolument les mesures nécessaires pour la ratifier ou y adhérer, afin d'atteindre l'objectif d'adhésion universelle à la Convention;

14. *Saluons* les décisions importantes prises par la Conférence des Parties aux quatre sessions qu'elle a tenues à ce jour, et attendons avec intérêt les nouveaux progrès qu'elle fera dans l'exécution de son mandat jusqu'à sa cinquième session, qui se tiendra à Panama en 2013;

15. *Félicitons* l'ONUDC pour son action et son engagement exceptionnels en tant que Secrétariat de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires et aux fins de l'application des résolutions de la Conférence des Parties, notamment des efforts qu'il déploie pour que l'assistance technique soit fournie de façon efficace;

16. *Soulignons* le rôle important que remplit la Conférence des Parties pour suivre l'application de la Convention et renouvelons notre appel au Comité exécutif de l'IAACA pour qu'il recherche, en consultation avec le Secrétariat de la Conférence des Parties, des moyens appropriés pour établir une collaboration plus étroite entre l'IAACA et la Conférence des Parties en vue de renforcer la participation et la contribution de l'IAACA et de ses membres à l'application efficace et en bonne et due forme des recommandations de la Conférence des Parties;

17. *Attendons avec intérêt* les résultats du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et *demandons* au Comité exécutif de l'IAACA d'encourager les membres de l'Association à partager les enseignements tirés du processus d'examen;

18. *Appelons à nouveau* tous les États Membres à mettre en œuvre des réformes pertinentes pour favoriser le professionnalisme et l'efficacité des autorités chargées de la lutte contre la corruption dans leur travail de prévention de la corruption et de lutte contre elle, l'indépendance et l'intégrité de l'appareil judiciaire, la prévention des conflits d'intérêts des agents publics, la liberté d'accès à l'information et la transparence et l'imputabilité de l'administration publique, ainsi que pour assurer et préserver l'indépendance complète de toutes les autorités chargées de lutter contre la corruption; et à cet égard, *accueillons avec satisfaction et saluons* les réalisations du réseau des partenaires européens contre la corruption, qui a adopté à l'unanimité des principes et normes universels à l'usage des autorités

chargées de lutter contre la corruption, et *encourageons* tous les États Membres à les accueillir favorablement et à les mettre en application;

19. *Demandons instamment* aux autorités chargées de la lutte contre la corruption de promouvoir activement auprès de leurs gouvernements et de leurs organes législatifs respectifs la création et l'application de programmes de travail appropriés pour maintenir, soutenir et renforcer l'élan donné par la Convention des Nations Unies contre la corruption, et de continuer à accorder leur attention aussi bien au rôle préventif crucial qui est le leur qu'à leur fonction essentielle de responsables de l'application de la loi, selon le cas, rôle et fonctions fondamentaux si l'on veut que toutes les dispositions pertinentes de la Convention soient appliquées de façon pratique et efficace et que la coopération internationale se renforce;

20. *Prions instamment* les États Membres ainsi que les organisations internationales et les institutions financières compétentes, sur la base des principes de responsabilité partagée et d'action globale collective, d'envisager d'affecter des ressources additionnelles au soutien d'efforts dans ce domaine, y compris en versant au compte spécial de l'ONUDC un pourcentage du montant ou de la valeur correspondante du produit du crime ou des avoirs confisqués en application des dispositions de la Convention contre la corruption, conformément à l'alinéa c) de l'article 62 de la Convention;

21. *Exprimons notre plus profonde reconnaissance* à toutes les associations internationales et professionnelles et organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, ainsi qu'à la société civile et aux médias, de contribuer à sensibiliser le public à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à l'effet destructeur de la corruption sous ses multiples et diverses formes, par leur appui constant à l'IAACA et à la Conférence des Parties et par leur coopération, et *soulignons* l'importance de protéger les témoins, les experts, les victimes, les procureurs, les juges et les autres personnes engagées dans la lutte contre la corruption;

22. *Remercions en outre* le Comité exécutif de mettre en œuvre les initiatives convenues dans le Plan de travail, ce qui a permis d'identifier de nouveaux moyens de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la corruption et également donné naissance à plusieurs idées nouvelles et novatrices pour nos campagnes de sensibilisation à la lutte contre la corruption et notre dispositif de développement de réseaux, et demandons au Comité exécutif d'affecter des ressources suffisantes pour que le Plan de travail soit mis en œuvre de façon efficace, systématique et soutenue;

23. *Accueillons avec satisfaction et saluons* l'inauguration, par l'Académie internationale de lutte contre la corruption, du premier programme international interdisciplinaire de maîtrise en lutte contre la corruption, s'adressant aux spécialistes de tous les secteurs de la société qui souhaitent, tout en travaillant à temps complet, étudier en vue d'un diplôme dans ce domaine, et conçu pour renforcer encore leur compétence dans leur important travail de lutte contre la corruption, *invitons* tous les États Membres à envoyer des participants à ce programme et à envisager de prendre à leur charge des bourses pour les participants des pays les moins avancés; et *encourageons* l'IAACA, l'Académie, tous les pays membres, l'Académie malaisienne de lutte contre la corruption et les autres institutions d'enseignement régionales et nationales à coopérer davantage en

échangeant des connaissances, des compétences et des pratiques optimales et en élaborant des programmes conjoints d'activités de formation, en tenant compte des résultats du mécanisme d'examen de la Convention;

24. *Remercions et félicitons* de ses efforts la Commission indépendante contre la corruption de la Région administrative spéciale de Hong Kong, en République populaire de Chine, qui a accueilli le concours et atelier international de vidéos anticorruption de la fonction publique à Hong Kong en décembre 2011, à l'occasion duquel ont été présentées 29 vidéos d'organismes anticorruption et d'organes d'application de la loi de 21 pays et lieux et saluons également avec une grande reconnaissance le soutien et les engagements d'autres pays, comme le Brésil et l'Inde, à l'égard d'autres activités conjointes incluses dans le Plan de travail;

25. *Accueillons avec une grande satisfaction* les importantes contributions et initiatives conjointes de membres de l'IAACA déjà inspirées par le Plan de travail, et encourageons vivement les autres membres à participer pleinement à sa mise en œuvre en présentant des suggestions ou en lançant des initiatives, individuellement ou conjointement avec d'autres membres et en collaboration étroite avec le Secrétaire de l'IAACA, en vue d'aider l'Association à atteindre son objectif ultime, qui est de promouvoir l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption;

26. *Remercions* la République populaire de Chine d'avoir accueilli, et le Parquet populaire suprême d'avoir organisé avec succès, le séminaire de formation organisé par l'IAACA à Dalian en juin 2012, qui a compté 420 participants de 81 pays, ainsi que de son appui constant dans l'organisation et la tenue de tels séminaires de formation, et encourageons les autres membres de l'IAACA à accueillir des séminaires de formation de ce genre non seulement à l'échelon régional ou sous-régional, mais également à l'échelon national;

27. *Remercions* les présidents fondateurs et en fonctions d'avoir imprimé à l'Association une direction et une orientation favorisant continuellement la coopération et le partenariat entre les autorités chargées de la lutte contre la corruption et avec les organisations et institutions internationales, régionales et nationales intéressées en vue de faire avancer la cause de la lutte contre la corruption, et *félicitons* le Secrétaire de son appui énergique et extrêmement compétent aux travaux de l'Association; et

28. *Décidons* que le texte de la présente Déclaration sera diffusé largement par les autorités chargées de la lutte contre la corruption dans leurs pays respectifs et qu'il sera soumis à la Conférence des Parties, ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies et à d'autres organes compétents des Nations Unies.